

☐ Transfert demandé dans le cadre du **PLAN D'EPARGNE EN ACTIONS** institué par la loi n° 92-666 du 16 juillet 1992 et par ses textes d'application

☐ Transfert demandé dans le cadre du **PLAN D'EPARGNE POPULAIRE** institué par la loi n° 89-935 du 29 décembre 1989

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

A remplir en lettres capitales

Nom
Prénom
Nom de jeune fille
Adresse
Code postal
Ville
Né(e) le
Département ou pays étranger
à

Nom de l'établissement gestionnaire	
Nom de l'interlocuteur dans l'établissement gestionnaire	
Adresse	
Code postal	Ville
Téléphone	Fax

☐ De bien vouloir **procéder à la vente immédiate et au prix du marché de l'ensemble des valeurs mobilières** composant le **Plan d'Épargne en Actions** (référence _____) dont je suis titulaire depuis le ____ / ____ / _____ (date d'ouverture du plan) et d'effectuer, dans les plus brefs délais, le **transfert de la contre valeur en euros** de mon contrat vers Cardif Multi-Plus 2 Capitalisation option PEA, contrat de capitalisation en unités de compte, souscrit auprès de CARDIF Assurance Vie.

☐ De bien vouloir procéder dans les plus brefs délais au transfert du **Plan d'Epargne Populaire** (référence _____) dont je suis titulaire depuis le ____ / ____ / ____ (date d'ouverture du plan), sur Cardif Multi-Plus 2 option PEP, contrat d'assurance sur la vie en euros et en unités de compte, souscrit auprès de Cardif Assurance Vie.

J'ai bien noté qu'en cas de transfert d'un PEP Assurance vers un Cardif Multi-Plus 2 option PEP, l'Administration fiscale retiendra comme date d'ouverture de ce dernier la date dudit transfert. L'antériorité fiscale du 1^{er} PEP est conservée pour la fiscalité en cas de vie et si le précédent PEP était un PEP Assurance, elle l'est également pour l'application de la fiscalité en cas de décès.

Attention : tout transfert d'un PEP Assurance en unités de compte qui ne sera pas accompagné d'un relevé de situation détaillé de moins de 3 mois sera impossible.

Ce transfert d'espèces doit s'effectuer uniquement par virement sur le compte Cardif Assurance Vie dont les références sont :

Banque	Code	Guichet	N° de compte	Clé
3 0 0 0 0 4		0 2 1 1 8	0 0 0 1 0 0 5 3 5 0 3	9 2

A titre indicatif, le montant attendu du transfert est de : | | | | | | | | | | €

Je vous remercie également de retourner la fiche d'informations figurant au verso, dûment complétée à l'adresse suivante :

CARDIF Assurance Vie, Service Gestion Individuelle France
4 rue des Frères Caudron, 92858 Rueil Malmaison Cedex (fax : 01-41-42-89-96)

Signature du titulaire

Le

Liste des informations à communiquer à CARDIF par l'Établissement gestionnaire du PEA ou du PEP

N° Client Cardif	
Nom du titulaire	
Prénom	
Né(e) le	
Titulaire du Plan n°	

Informations demandées dans tous les cas	Transfert PEA	Transfert PEP
Date d'effet fiscale d'origine		
Montant de la somme transférée		
Montant de l'avoir fiscal au titre de l'année en cours*		
Cumul des versements nets de frais réalisés dans l'établissement d'origine		
Existence d'un rachat au-delà de 8 ans (oui / non)	☐ Oui ☐ Non	
Existence d'un rachat au-delà de 10 ans (oui / non)		☐ Oui ☐ Non
A remplir en cas de rachat		
Cumul hors plus-values des capitaux retirés dans l'établissement d'origine depuis le 01/01/1997 si un rachat au-delà de 8 ans a eu lieu		
Cumul hors plus-values des capitaux retirés dans l'établissement d'origine depuis le 01/01/1997 si un rachat au-delà de 10 ans a eu lieu		
Cumul hors plus-values des capitaux retirés dans l'établissement d'origine depuis le 01/01/1998 si un rachat au-delà de 8 ans a eu lieu		
Cumul hors plus-values des capitaux retirés dans l'établissement d'origine depuis le 01/01/1998 si un rachat au-delà de 10 ans a eu lieu		

* Suppression de l'avoir fiscal pour les distributions effectuées à compter du 01/01/2005

Informations demandées en cas de transfert d'un PEA de capitalisation ou d'un PEP Assurance comportant des garanties en unités de compte	Transfert PEA	Transfert PEP
Valeur du contrat au 31/12/1996 si la date d'effet fiscale est antérieure au 31/12/1996		
Cumul des versements nets de frais réalisés dans l'établissement d'origine après le 01/01/1997		
Valeur du contrat au 31/12/1997 si la date d'effet fiscale est antérieure au 31/12/1997		
Cumul des versements nets de frais réalisés dans l'établissement d'origine après le 01/01/1998		

Fait à _____, le _____
Nom de l'établissement gestionnaire
Nom de l'interlocuteur dans l'établissement gestionnaire
Téléphone _____ Fax _____
Signature et cachet de l'établissement gestionnaire du PEA ou du PEP

Informations à retourner à :
CARDIF Assurance Vie, Service Gestion Individuelle France
4 rue des Frères Caudron, 92858 Rueil Malmaison Cedex (fax : 01.41.42.89.96)

Mode d'emploi

■ Pour transférer votre PEP ou votre PEA, bancaire ou assurance, c'est simple, remplissez le document ci-joint selon la démarche qui suit :

[illegible]

Liste des informations à communiquer à CARDIF par l'Établissement gestionnaire du PEA ou du PEP	
N° Client Cardif _____	
Nom du titulaire _____	
Prénoms _____	
Naissance le ____ / ____ / ____	
Titulaire du PEA n° _____	
Informations demandées dans tous les cas Date d'effet fiscale d'origine _____ Moment de la dernière transférée _____	
	Transfert PEA Transfert PEP
Montant de l'apport fiscal au titre de l'annulation* Capital des versements versés en franc rattachés dans l'établissement d'origine _____	
Existence d'un rachet au-delà de 5 ans (oui / non)	☐ Oui ☒ Non
Existence d'un rachat au-delà de 10 ans (oui / non)	☐ Oui ☒ Non
A remplir en cas de rachat Capital hors plus-values des capitaux retirés dans l'établissement d'origine depuis le 31/12/1997 et un rachat au-delà de 5 ans : ou non _____ Capital hors plus-values des capitaux retirés dans l'établissement d'origine depuis le 31/12/1997 et un rachat au-delà de 10 ans : ou non _____ Capital hors plus-values des capitaux retirés dans l'établissement d'origine depuis le 31/12/1998 si un rachat au-delà de 5 ans : ou non _____ Capital hors plus-values des capitaux retirés dans l'établissement d'origine depuis le 31/12/1998 si un rachat au-delà de 10 ans : ou non _____	
<i>* Supplément de l'impôt foncier pour les distributions effectuées à compter du 01-01-2002</i>	
Informations demandées en cas de transfert d'un PEA à capitalisation ou d'un PEP Assurance comportant des garanties ou unités de compte	
	Transfert PEA Transfert PEP
Valeur du contrat au 31/12/1996 à la date d'effet fiscale est antérieure au 31/12/1996 _____ Capital des versements reçus en franc rattachés dans l'établissement d'origine après le 31/12/1997 _____ Valeur du contrat au 31/12/1997 à la date d'effet fiscale est antérieure au 31/12/1997 _____ Capital des versements reçus en franc rattachés dans l'établissement d'origine après le 31/12/1998 _____	
Fait à _____ le _____ Nom de l'établissement gestionnaire _____ Nom de l'intélocuteur dans l'établissement gestionnaire _____ Téléphone _____ Fax _____	
Signature et cachet de l'établissement gestionnaire du PEA ou du PEP	
Informations à retourner à : CARDIF Assurances Vie, Service Gestion Individuelle France 4 rue des Écoles Quaiestien, 93358 Bondy Reunion Cedex (Fax : 01 41 42 81 96)	

- ① Remplissez vos coordonnées personnelles
- ② Inscrivez les coordonnées de l'établissement détenteur du PEP ou PEA à transférer, le plus précisément possible
- ③ Cochez avec soin la case PEP ou PEA à transférer et remplissez précisément ses références
- ④ Datez et signez ce document

Sachez que le transfert ne sera bien effectué que si votre établissement gestionnaire d'origine remplit correctement la demande d'informations au dos de ce document.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'évolution de votre dossier.

✓ Chaque demande de transfert comprend 4 exemplaires :

- l'original est destiné à Cardiff qui l'enverra à votre établissement gestionnaire,
- le deuxième exemplaire sera conservé par notre service en charge de la Gestion,
- le troisième est pour votre Correspondant Cardiff,
- le dernier vous est destiné.

✓ *Rappels*

- L'intitulé (le nom du titulaire) dans l'établissement d'origine doit être identique à l'intitulé du Plan ouvert à Cardif. Tout intitulé différent doit être justifié par un acte de succession, donation...
- Il ne peut y avoir qu'un seul PEP ou PEA par contribuable, de ce fait, le transfert de l'un ou l'autre ne peut être que total.
- Les majeurs rattachés fiscalement à leurs parents et les mineurs ne peuvent pas ouvrir de PEA.
- **Attention : tout transfert d'un PEP Assurance en unités de compte qui ne sera pas accompagné d'un relevé de situation détaillé de moins de 3 mois sera impossible.**

Nous vous remercions de votre confiance !